

Bals publics à Bourges, Berry, 1797

BAL PUBLIC.

P A I X, R É U N I O N ; F R A T E R N I T É.

L'administration municipale de Bourges, à ses concitoyens

Au moment où vous pensez à vous livrer aux délassements honnêtes, aux amusemens légitimes auxquels la saison vous appelle, écoutez un moment la voix de vos magistrats : leur sollicitude constante a pour objet vos plus chers intérêts, la tranquillité publique.

Les événemens fâcheux qui ont résulté, l'année dernière des deux sociétés qui s'élevèrent sous la dénomination de Bals, nous sont trop présens, pour ne pas vous inviter à vous garantir d'un pareil déchirement, par tous les moyens et les privations mêmes que votre sagesse et votre attachement au bon ordre peuvent vous inspirer.

Nous espérons que les souvenirs fâcheux que vous ont laissés ces deux sociétés, par les divisions et la guerre intestine qu'a produit l'esprit de parti dont elles étoient animées, suffiront pour déterminer tous ceux qui ont des droits au titre de bon citoyen, à contribuer pour leur part à la tranquillité commune. Le moyen infaillible d'y parvenir, est de se rallier franchement, et de se réunir à la masse des citoyens qui ne connaissent de plaisirs que ceux qu'ils partagent avec les amis sincères de la paix et du bon ordre.

Pères et mères, dont l'autorité bienfaisante doit diriger les principes et les goûts de vos enfants, n'oubliez pas que le choix de leurs amusemens décèle en général les sentimens qui les animent, et que vous êtes responsables envers la société de leurs écarts, lorsqu'ils proviennent de votre condescendance et de votre foiblesse. Vous êtes les instrumens dont la patrie doit se servir pour diriger leurs inclinations vers des objets utiles, et prévenir des abus dangereux pour eux et pour la société. Nous avons remarqué que beaucoup de jeunes gens ont pris une part très-active dans les dissensions qui ont affligé cette commune ; ce qui n'eut pas lieu si leurs pères et mères, réfléchissant davantage sur les circonstances n'avoient pas laissé perdre l'influence de leurs conseils et de leur autorité sur leurs enfans.

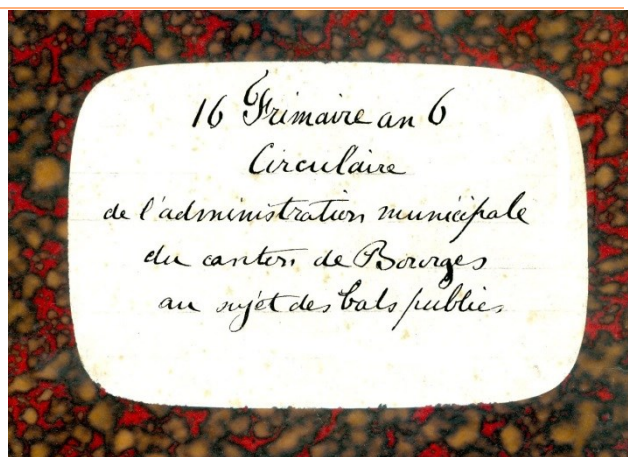
C'est à vous, pères et mères, à vous, fonctionnaires de toute espèce, que la société demandera compte des résultats fâcheux que pourront produire les réunions partielles, que de prétendus plaisirs semblent vouloir former ; comme si les Bals publics, qui réunissoient autrefois tous les citoyens, n'offroient pas encore les mêmes attraits et les mêmes avantages ; comme s'il repugnoit à des frères, se disant égaux, de se réunir dans ces Bals publics, où l'orgueilleuse noblesse ne dédaignoit pas jadis de se mêler avec le tiers-état.

Comptez-vous encore pour rien les ressources que procurent aux indigens les Bals publics, sur-tout dans une saison où leurs besoins augmentent et appellent toute la sollicitude des citoyens honnêtes et généreux ? n'avez-vous pas éprouvé combien les plaisirs ont de charmes, combien ils sont purs, lorsque l'indigence y trouve du soulagement. Certes, le Gouvernement sage sous lequel nous vivons, étoit bien loin de penser que les institutions les plus bienfaisantes seroient éludées par des citoyens sur la bienveillance desquels il avoit le plus droit de compter.

Nous avons sans doute des moyens de rappeler au même centre tous les hommes qui cherchent à s'isoler et à se singulariser, au mépris des considérations les plus importantes ; mais comment user de ces moyens, lorsqu'il est possible de ramener au même but, et par des représentations fraternelles, les citoyens que l'égarement ou trop de condescendance semblent en écarter.

Quelles que soient les vues des particuliers qui chercheront à s'isoler ainsi de leurs concitoyens, quelque profit que se propose d'en retirer la malveillance, nous ne tarderons pas à donner aux habitans de cette Commune des preuves de notre surveillance sur le maintien de leur tranquillité. Les circonstances nous justifieront à leurs yeux de la sagesse de nos principes, de la modération qui nous anime, du désir ardent que nous avons de voir tous les citoyens unis, même sous le rapport de leurs amusemens, et surtout de notre inviolable attachement au maintien et à la prospérité de la République.

Nous voici à Bourges (Cher), où l'on se s'amuse pas qu'au printemps. En effet, le 16 frimaire an VI (6 décembre 1797), l'administration municipale publie une circulaire « au sujet des bals publics ». La pleine saison des bals urbains s'organise entre Noël et Carnaval, et nous nous situons, en ce début décembre, à l'heure où se publient les premières annonces de ces bals. Vous pouvez lire ci-dessus, outre le bandeau de ce placard (415 × 530 mm), et la transcription intégrale du texte qu'il contient. Présenté sous couverture cartonnée, cette affiche fut conservée avec un lot d'arrêtés municipaux de la même époque, et fait désormais partie de mes collections, grâce à l'entremise d'un libraire ami, que je remercie ici.



Il peut apparaître surprenant qu'une autorité puisse trouver le temps de légiférer sur les bals publics en cette époque troublée (nous sommes sous le Directoire, peu après le coup d'état du 18 fructidor an V). La lecture de la prose des édiles berruyers est sans doute un peu ardue, mais elle est éclairante sur leurs motivations.

On y apprend que l'année précédente, des « événements fâcheux » ont eu lieu, relativement à « deux sociétés qui s'élevèrent sous la dénomination de bals ». En effet, un bal peut être – lorsqu'il n'est pas public – réservé à des souscripteurs, réunis en une société. Au contraire, l'administration cherche à promouvoir les bals publics, ouverts à tous, en argumentant de son désir « de voir tous les citoyens unis, même sous le rapport de leurs amusements ». À ce titre, depuis la Terreur, le bal civique, égalitaire et fraternel, représente même, selon certains historiens, une incarnation du rêve républicain et qui en démontre la viabilité. Pour les lecteurs assidus de cette rubrique, la livraison n° 56 portait sur l'organisation à Moulins de ces « délassements honnêtes », où l'on souhaitait rassembler toutes les classes de citoyens.

Dès lors, lorsqu'une coterie prétend se divertir à l'écart des autres, elle est immédiatement suspecte ; c'est ainsi qu'il faut comprendre les exhortations de la municipalité de Bourges. Des difficultés similaires peuvent être observées dans de nombreuses villes. J'ai trouvé des délibérations à Nevers (Nièvre), et à Moulins (Allier), où l'on réfléchit à l'opportunité d'autoriser des « bals de société » : ne favorise-t-on pas ainsi des rassemblements séditieux sous couverts d'amusements innocents ?

De plus, l'administration rappelle à cette occasion que ces bals publics étaient marqués avant la Révolution par une certaine mixité sociale : « ces Bals publics, où l'orgueilleuse noblesse ne dédaignoit pas jadis de se mêler avec le tiers-état ». Nous ne savons pas grand-chose de l'importance du brassage social de ces rassemblements. En tout cas, réelle ou fantasmée, cette conception du bal « égalitaire » mérite d'être signalée, car elle montre bien la complexité de la chose politique : autant les élans de la première Révolution, ces rondes spontanées sur les places publiques, ont pu réunir un temps les uns et les autres dans une même danse, autant l'organisation préconisée ici s'oriente clairement vers l'éventualité de mesures de rétorsion à l'égard des contrevenants, qui s'exposent aux « moyens de rappeler au même centre tous les hommes qui cherchent à s'isoler »...

La liberté, oui, mais dans l'ordre !

Ajoutons en complément que les bals berruyers sont fort animés sous la Révolution. Les archives du tribunal de police municipale de Bourges (A.D. Cher, 2L 1118-1120) rendent compte de nombreuses récriminations des autorités envers « les sieurs Bouvier le jeune, Gérard, Bagnat, Dorbel et Cantrelle ménestriers pour avoir donné à danser à danser et jouer sans s'estre pourvu d'une permission » (janvier 1792), ou encore pour « faire danser publiquement les jours de dimanche et fêtes de l'ancien calendrier » (mai 1798). Même si « les ménestriers et joueurs de violons de cette ville vrais sans culottes révolutionnaires et bons républicains » (octobre 1793) essaient de s'attirer les bonnes grâces des autorités, il n'en demeure pas moins que l'on a là un foyer d'agitation perpétuelle, où les rixes & tapages sont fréquents.

L'Autorité – on connaît mon intérêt à son sujet – doit déployer d'intenses efforts si elle veut tourner à son profit les usages populaires. Pour les convertir à la célébration des nouveaux pouvoirs, il faut bien être au fait des pratiques festives du Tiers-État, et cela oblige quasiment les donneurs d'ordre à se faire des ethnographes avant l'heure.

Mots-clés

Berry / Révolution / Danse & musique / Contrôle administratif / Imprimé / Célébration